



Unilever

Le Code de Principes de Conduite des Affaires

Les sociétés du Groupe Unilever



Édition 2011-2012



Unilever s'est forgé une réputation de conduire ses affaires avec intégrité et dans le respect de ceux qui sont concernés par ses activités pour créer un meilleur avenir chaque jour. C'est notre vision depuis les années 1890, fidèlement à l'esprit dans lequel William Hesketh Lever – fondateur de Lever Brothers – a construit la compagnie. Les activités qui ont fait Unilever étaient non seulement parmi les plus performantes mais étaient aussi les plus philanthropiques de leur époque, améliorant le bien-être des salariés et développant des produits ayant un impact social positif.

Aujourd'hui, nous croyons toujours que le succès signifie agir selon des règles de conduite répondant aux exigences les plus hautes envers nos salariés, nos consommateurs et le monde dans lequel nous vivons. Notre réputation est notre atout principal et nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour la protéger. Nous le faisons en construisant une société qui délivre des résultats solides à travers nos salariés, nos marques, et notre Plan pour un Mode de Vie Durable. Doubler la taille de notre business tout en réduisant notre empreinte environnementale globale, c'est de cette manière que nous atteindrons nos objectifs, en couvrant les aspects sociaux, économiques et environnementaux.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'P. Polman'. The signature is fluid and stylized, with a long horizontal line extending to the right.

Paul Polman, CEO
Chief Executive Officer Unilever



Principe de base

Nous conduisons nos opérations avec honnêteté, intégrité et ouverture d'esprit, dans le respect des droits de l'homme et des intérêts de nos salariés.

Nous nous devons de respecter de la même façon les intérêts légitimes de ceux avec qui nous sommes en relation d'affaires.

Respect de la loi

Les sociétés d'Unilever ainsi que nos salariés sont tenus de se conformer aux lois et règlements en vigueur dans les pays où nous opérons.

Personnel

Unilever est attaché à la diversité dans un environnement de travail où règnent la confiance et le respect mutuel et où chacun se sent responsable des performances et de la réputation de notre Groupe.

Le recrutement, l'emploi et la promotion de notre personnel s'effectueront sur la seule référence des qualifications et compétences requises pour la fonction à remplir.

Nous nous engageons à assurer à nos salariés des conditions de travail qui ne mettent pas en danger leur santé et leur sécurité. Nous n'utiliserons aucune forme de travail forcé ou obligatoire ni le travail des enfants.

Nous nous engageons à faire en sorte que dans leur travail, nos salariés puissent progresser et développer leurs compétences et leurs capacités.

Nous respectons la dignité de l'individu et le droit de nos salariés à la liberté d'associations.

Nous maintiendrons une bonne communication avec nos salariés à travers les procédures d'information et de consultation prévues au sein des sociétés.

Consommateurs

Unilever s'engage à fournir des produits de marque et des services qui constamment apportent de la valeur en terme de prix et de qualité, offrant toute sécurité dans

le cadre de l'utilisation normale à laquelle ils sont destinés. Ils donnent lieu à un étiquetage, une publicité et une communication à la fois précis et corrects.

Actionnaires

Unilever conduira ses opérations conformément aux principes de gouvernance d'entreprise communément admis au plan international.

Nous fournirons à tous nos actionnaires de façon régulière et en temps voulu des informations fiables, concernant nos activités, notre organisation, notre situation et nos résultats.

Partenaires

Unilever s'engage à établir avec ses fournisseurs, clients et autres partenaires des relations qui soient sources d'avantages réciproques.

Dans toutes nos transactions, nous attendons de nos partenaires qu'ils adhèrent à des principes compatibles avec les nôtres.

Engagement dans la Vie de la Communauté

Unilever se doit d'être une entreprise citoyenne digne de confiance et, comme membre à part entière de la société, de s'efforcer de faire face à ses responsabilités au sein des sociétés et communautés dans lesquelles nous opérons.

Relations avec les Pouvoirs Publics

Les sociétés d'Unilever se doivent de promouvoir et défendre leurs intérêts professionnels légitimes.

Unilever coopérera avec les gouvernements et autres organisations, soit directement, soit par l'intermédiaire d'organisations telles que les associations professionnelles, pour participer à l'élaboration des lois et règlements susceptibles d'affecter ses intérêts professionnels légitimes.

Unilever ne soutient aucun parti politique et ne contribue ni directement ni indirectement à leur financement.



Environnement

Unilever s'engage à améliorer de façon continue la gestion de notre impact sur l'environnement avec, à plus long terme, l'objectif de progresser sur la voie d'un développement durable.

Unilever travaille en partenariat avec d'autres pour promouvoir la protection de l'environnement, contribue à une meilleure compréhension des problèmes d'environnement et faire connaître les bonnes pratiques.

Innovation

Nos innovations scientifiques visant à répondre aux besoins des consommateurs, respectent les préoccupations de nos consommateurs et de la société. Nous travaillons sur la base d'une approche scientifique, en appliquant des normes strictes en matière de sécurité des produits.

Concurrence

Unilever croit en une concurrence forte mais loyale et soutient le développement d'une législation adaptée dans ce domaine.

Unilever et ses salariés respectent les principes d'une concurrence loyale et toutes les réglementations qui s'y rapportent.

Intégrité

Unilever n'effectue ou ne reçoit aucun paiement illégitime pour maintenir ou acquérir quelque avantage que ce soit, commercial ou financier. Les salariés ne peuvent ni offrir ni recevoir de cadeau ou paiement qui serait ou pourrait être assimilé à une forme de corruption. Ils sont enjoins de refuser immédiatement toute demande ou offre de cette nature et d'en référer à leur direction.

Les documents comptables d'Unilever et autres documents s'y rattachant doivent rendre compte de façon précise de la nature des transactions effectuées. Aucun compte, aucun fonds, aucun actif ne pourra être créé ou maintenu en fonctionnement s'il n'est pas clairement déclaré ou enregistré.

Conflit d'Intérêts

Les salariés d'Unilever doivent éviter d'exercer des activités personnelles et d'avoir des intérêts financiers susceptibles d'entrer en conflit avec leurs responsabilités professionnelles.

Les salariés d'Unilever ne doivent pas utiliser leur position pour en retirer des avantages tant pour eux-mêmes que pour d'autres.

Respect des Principes – Contrôle – Reporting

Le respect de ces principes est essentiel au succès de notre entreprise. Il est de la responsabilité du Board d'Unilever de s'assurer que ces Principes sont appliqués dans l'ensemble des sociétés d'Unilever.

Il est de la responsabilité du Chief Executive Officer de mettre en application ces Principes et il est assisté, pour cela, du Corporate Code Committee présidé par le Chief Legal Officer. Le Committee⁽¹⁾ réunit également le Groupe Secretary, le Chief Auditor, le SVP Human Resources et le SVP Communications. Le Global Code Officer⁽²⁾ assiste le Committee.

Le Committee informe trimestriellement le Corporate Responsibility and Reputation⁽³⁾ Committee et l'Audit Committee, semestriellement le Unilever Executive⁽⁴⁾ et présente un rapport annuel au Board d'Unilever.

Cette responsabilité est au quotidien déléguée aux cadres dirigeants des différentes régions, catégories, fonctions et sociétés opérationnelles. Ils doivent veiller à la bonne application de ces Principes et éventuellement, si la situation locale le requiert, les compléter par des recommandations plus précises ; ils sont également assistés, pour cela, des Regional Code Committees⁽⁵⁾, constitués du Regional General Counsel⁽⁶⁾ ainsi que des représentants de toutes les fonctions et catégories concernées.

La conformité à ces Principes est vérifiée et contrôlée chaque année. Le Board d'Unilever, assisté du Corporate Responsibility and Reputation Committee, ainsi que de



l'Audit Committee pour les questions financières et comptables, s'assure que le Code est bien respecté.

Tout manquement aux Principes du Code devra faire l'objet d'un rapport conformément aux procédures établies par le Chief Legal Officer.

Le Board d'Unilever ne tiendra pas rigueur aux dirigeants d'éventuels préjudices dans les affaires résultant de l'application de ces Principes et autres politiques et instructions en vigueur.

Le Board d'Unilever attend de ses salariés qu'ils attirent son attention ou celles des dirigeants sur tout manquement réel ou supposé au respect des Principes ainsi établis.

Les salariés ont l'assurance qu'ils pourront faire état de ces manquements en toute confiance, sans avoir à en subir les conséquences.

(1) Le Committee : Comité du Code

(2) Le Global Code Officer : Responsable mondial du Code

*(3) Le Corporate Responsibility and Reputation Committee :
Comité sur la Réputation et la Responsabilité du Groupe*

(4) Unilever Executive : Comité de Direction Exécutif

(5) Regional Code Committee : Comité Régional du Code

(6) Regional General Counsel : Directeur Juridique Régional



**« La création de valeur
ne peut exister que lorsque
l'efficacité économique
et l'éthique font corps
au sein de l'entreprise ».**

Bruno Witvoet, Président Unilever France

Unilever France

Siège Unilever France

23, rue François Jacob
92842 Rueil-Malmaison Cedex
Tél. : +33 (0)1 41 96 62 00

Pour en savoir plus :

www.unilever.fr
www.unilever.com

